

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Association des Maires de Côte d'Or - Convention avec le Grand-Dijon pour l'abonnement à une base de données juridiques

Le Grand Dijon est abonné à LexisNexis JurisClasseur, base électronique de données juridiques composée des codes et lois, des bulletins officiels, des questions écrites du parlement, de jurisprudence, de revues (Collectivités territoriales, Contrats et Marchés publics...) et d'encyclopédies tel que Litec avec en particulier le Secrétaire de Mairie.

Le coût annuel de cet abonnement est de 1 900 € TTC.

L'association des Maires de Côte d'Or a sollicité le Grand Dijon pour disposer d'un code d'accès à cette base de données moyennement une participation financière. Compte tenu de la forte utilisation pressentie, cette participation financière a été estimée de manière forfaitaire à 1 000 € annuels.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** M. le Président à signer avec l'association des Maires de Côte d'Or la convention portant sur la participation à l'abonnement à la base de données LexiNexis-Litec.

Convention relative à l'abonnement à LexisNexis - Litec

Entre

La **Communauté de l'Agglomération dijonnaise, le Grand Dijon**, dont le siège est sis 40, avenue du Drapeau à Dijon, représenté par son Président, Monsieur François Rebsamen, autorisé par délibération du __ / __ / _____.

et

L'Association des Maires de Côte-d'Or, dont le siège est sis Hôtel de Ville à Dijon, représentée par son trésorier, Monsieur Ludovic ROCHETTE.

Préambule

Le Grand Dijon est abonné à LexisNexis JurisClasseur, base électronique de données juridiques composée des Codes et Lois Juris-classeur, des bulletins officiels, des questions écrites du parlement, de jurisprudence, de revues (Collectivités territoriales, Contrats et Marchés publics...) et d'encyclopédies tel que Litec avec en particulier le Secrétaire de Mairie.

Il a été convenu que L'AMCO aurait, via l'abonnement du Grand Dijon, un code d'accès à Litec moyennement une participation financière.

Article 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de l'AMCO à l'abonnement du Grand Dijon.

Article 2 Engagement de l'association

L'AMCO reverse au Grand Dijon la somme de 1 000 €.

Article 3 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de un an à partir du 1er janvier 2013 et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Fait à Dijon, le

Pour la communauté
Le Président

Pour l'association
Le Trésorier